

DECRET N°2013-118 DU 05 MARS 2013

portant approbation du budget prévisionnel du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) pour l'exercice 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2011-320 du 02 avril 2011 portant statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique en sa session extraordinaire des 08 et 16 août, 14, 21, 28 et 30 novembre et 03 décembre 2012 ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2013.

DECRETE :

Article 1^{er}: Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



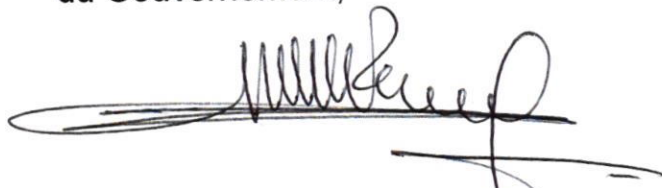
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, Porte-parole
du Gouvernement,



Jonas A. GBIAN



Rékiatou MADOUGOU YEDO

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPPPDS 4 MEF 4 GS/MJLDH-PPG 4 -
AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-
IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1- JO 1.-

